

Image not found or type unknown



Renoncement d'usufruit du conjoint décédé

Par **jardalmont**, le **08/09/2016** à **14:48**

Bonjour,

suite au décès de mon père, ma mère (donation au dernier vivant) souhaite garder son appartement en pleine propriété et par contre elle veut céder en indivision à ces 3 fils un autre appartement et renonce à l'usufruit. Comment cela va t-il se passer pour ses 3 enfants .

-pour la taxe foncière , les charges , l'éventuelle déclaration à l'ISF ect.

-la revente est elle possible (appartement libre)

Merci